



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 117595

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les centres éducatifs fermés. Ces centres, dont les plus anciens fonctionnent depuis 2003, sont une alternative à l'incarcération des mineurs qui persistent dans leur comportement délinquant et récidivent. Ce dispositif permet d'éviter l'incarcération tout en sanctionnant la faute et en préparant la réinsertion des jeunes délinquants. Il lui demande si une évaluation précise de l'efficacité de ce dispositif a été réalisée, et quels en sont les résultats.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117595

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1201